

Lettre du 07 Avril 2022

Le temps des résultats de mutation : jeudi 7 avril à 17h00

Le 1^{er} temps des résultats des mutations est arrivé. Une si longue attente avec tous ses espoirs et pour certains une satisfaction, signe de nouveau départ professionnel voire même personnel et familial. Pour d'autres, une déception, sentiment souvent mêlé d'incompréhension.

Depuis la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique, le ministère ne fournit plus de tableau synthétique du mouvement, [malgré nos demandes mout fois répétées](#). Aussi, nous œuvrons syndicalement avec l'aide de tous à la reconstitution de ce mouvement qui sera accessible sur notre site dans quelques jours. Il vous permettra d'analyser le mouvement et pour certains, de les aider à formuler un recours s'ils le jugent nécessaire.

Nous vous rappelons que pour formuler un recours, cela se fait directement en ligne dans mon portail agent. Afin d'être accompagné dans cette phase, vous avez la possibilité de prendre conseil auprès des membres du pôle mobilité et de leur adresser un [mandat](#).

Les adhérents ont reçu via [l'ID-flash n°33](#) plus de précisions à ce sujet ainsi que des courriers type permettant de formuler ce recours.

Syndicalement votre !